

Victor Hugo et la peine de mort dossier documentaire



Victor Hugo, Le Pendu, (« Ecce »), 1854, dessin, Paris, Maison de Victor Hugo

Pour le 25ème anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France
la Maison de Victor Hugo propose d'avril à décembre 2006
un accrochage des dessins de l'écrivain
en rapport avec son combat contre la peine de mort
ainsi qu'une table ronde
en collaboration avec l'association *Ensemble contre la peine de mort*
le 28 septembre 2006 de 18h30 à 20h30
en présence de M. Robert Badinter

Table de matières	
Introduction	3
La peine de mort en France au XIXème siècle	4
Rappel historique	4
Statistiques	6
Le thème de la peine de mort dans la littérature romantique	6
Littérature engagée	6
Roman populaire	7
Victor Hugo et le combat contre la peine de mort	8
Les traumatismes de l'enfance	8
Les œuvres littéraires de Victor Hugo contre la peine de mort	9
<i>Han d'Islande</i>	9
<i>Le dernier jour d'un condamné</i>	9
<i>Claude Gueux : genèse, documentation et rédaction du roman</i>	9
Victor Hugo et le combat politique	12
<i>Prise de position</i>	12
<i>Argumentaire</i>	13
<i>Action politique</i>	15

ANNEXE : BIBLIOGRAPHIE, CHRONOLOGIE, OEUVRES EN RAPPORT

Introduction

Toute sa vie, Victor Hugo s'est fait le défenseur de l'inviolabilité de la vie humaine à travers ses écrits, ses combats politiques mais également sa production artistique¹.

La peine de mort a été très souvent traitée par Victor Hugo, en écho à des scènes dont il avait lui-même pu être témoin. Plusieurs romans (*Han d'Islande* (1823), *Le dernier jour d'un condamné* (1829 et 1832), *Claude Gueux* (1834) se font directement ou indirectement les porte-voix de cet engagement.

Hugo se positionne clairement contre la peine capitale avec de nombreuses interventions publiques et appels pour obtenir la grâce de certains condamnés (Armand Barbès², William Tapner³, John Brown⁴...). A ce titre, il pourrait être intéressant de replacer l'action de Hugo dans le contexte politique, économique, social et culturel du XIXe siècle car pour lui, il s'agit également d'un combat qui va de pair avec la lutte contre l'ignorance et la misère.

Par leur force plastique et leur puissance de conviction, les œuvres graphiques d'Hugo évoquant la peine de mort s'inscrivent pleinement dans l'œuvre hugolienne.

L'accrochage proposé par le musée est également l'occasion de réfléchir à l'écho du combat de Hugo dans d'autres pays d'Europe et aux Etats-Unis, du XIXe siècle à nos jours.

¹ En 1848 Hugo vote avec la gauche pour la liberté de la presse, l'abolition de la peine de mort et contre la censure au théâtre.

² Armand Barbès (1809-1870) condamné à mort pour tentative de coup d'Etat du 12 mai 1839, et amnistié par Louis Philippe après une longue campagne d'opinion publique et intervention de deux écrivains : Hugo et Lamartine.

³ William Tapner : criminel guernesiais exécuté en 1854

⁴ John Brown (1800-1859) militant antiesclavagiste américain exécuté en 1859, après son exécution V.H. charge Paul Chenay de faire graver son dessin, *Le Pendu* avec deux inscriptions « *John Brown* » en haut et « *Crux nova* » en bas, les épreuves de cette gravure avec le fac-similé de la lettre de V.H.

La peine de mort en France au XIXème siècle

Le premier grand débat parlementaire sur la peine de mort a eu lieu à l'occasion de la discussion sur le projet du code pénal en 1791⁵.

L'exécution de Louis XVI donne lieu à de nombreux débats tant sur la portée politique et morale de cet acte que sur le fondement même de la peine de mort⁶.

La période révolutionnaire a pour longtemps marqué les discussions politiques et frappé l'imaginaire collectif français d'abord par l'exécution du roi, puis par le caractère massif des exécutions sous la Terreur.

Ne pouvant proposer qu'un bref rappel des notions les plus importantes, nous nous limiterons volontairement à offrir des points de repère en revoyant le lecteur à d'autres sources pour approfondir ses recherches.

Rappel historique

La législation de 1791 à 1832 demande aux jurés de se prononcer uniquement sur la culpabilité de l'accusé - la qualification des faits entraînant directement la peine définie par la loi. Le droit de grâce, supprimé par la législation révolutionnaire a été rétabli par Napoléon I en 1802. Plus tard, quelques présidents de la IIIème République, hostiles à la peine de mort l'appliquèrent d'une manière quasi systématique.

En 1810 le code pénal établit une liste de 36 crimes punissables de la peine de mort, dits « crimes capitaux ») au rang desquels on trouve:

- les assassinats
- les parricides
- les infanticides
- les empoisonnements
- les cas où la victime n'est pas décédée⁷
- les vols et incendies avec la typologie de circonstances aggravantes⁸
- les tentatives de tous ces crimes

Outre la peine de mort, le Code pénal de 1810 prévoyait d'autres types de peine:

- les travaux forcés à perpétuité
- les travaux forcés à temps limité de 5 à 20 ans
- la déportation pour raisons politiques
- la réclusion dans une prison

La peine de mort n'était plus assortie de tortures, cependant les peines précédemment citées pouvaient être accompagnées des châtiments :

- le marquage au fer chauffé indiquant la nature de la peine ou du crime
- l'exposition publique durant un ou plusieurs heures sur un pilori ou un échafaud avec l'explication des motifs de la condamnation

L'article 12 du code pénal de 1810 stipule que tout condamné à mort aura la tête tranchée en référence à la loi du 8 septembre 1791 votée par l'assemblée constituante et visant à supprimer les supplices de l'ancien droit⁹ et à donner au condamné une mort plus humaine. Ce principe est par la suite confirmé dans le décret du 20 mars 1792 : « l'humanité exige que la peine de mort soit la moins douloureuse ».

Le code pénal de 1810 ne prévoit qu'une seule peine possible pour les crimes : la peine de mort.

⁵ Voir : <http://www.senat.fr/evenement/archives/D22/abolition2.html>

⁶ Voir les positions de Condorcet et de l'Abbé Grégoire.

⁷ Par exemple: coups et blessures envers un fonctionnaire avec intention de donner la mort, arrestation illégale exécutée avec un faux costume d'officier de la force publique, subordination de témoin d'un crime passible de la peine de mort...

⁸ Vol nocturne, à plusieurs, avec une arme, par effraction, avec menace, plusieurs cas d'incendie et notamment celui d'une maison.

⁹ Par exemple: l'écartèlement...

En répondant affirmativement à la question de la culpabilité, le jury sait que l'accusé sera condamné à mort, les circonstances atténuantes n'existant pas pour les crimes capitaux.

La mort du supplicié est nécessairement chose publique - elle doit avoir lieu devant une assistance et dans un espace assurant la publicité de l'acte de la mise à mort¹⁰.

Cette publicité est également assurée par les arrêts imprimés par extraits et affichés dans la ville centrale du département, dans la ville où l'arrêt est rendu, dans la commune où le délit a été commis, dans la ville où se fera l'exécution et dans la ville du domicile du condamné.

Il s'agit par ailleurs d'un vrai spectacle, pour ne citer qu'un exemple - en 1822 plus d'un millier de personnes est au rendez-vous pour assister à l'exécution de quatre sergents de La Rochelle accusés d'avoir comploté contre Louis XVIII¹¹.

Sous la Restauration apparaissent des débats à l'assemblée et des querelles de doctrine soulèvent les inconvénients de la publicité de l'exécution capitale: le spectacle est surtout suivi par des gens peu recommandables qui n'en tirent aucune leçon; d'un autre côté, la publicité de cet événement assure la nécessaire exemplarité morale de l'exécution, mais aussi la réelle certitude de son caractère inexorable.

En 1832 est organisée une grande réforme du code pénal ; on évoque la question de l'abolition de la peine de mort ; mais après des débats on ne fait que supprimer onze cas de crimes capitaux parmi lesquels : complot sans attentat, fausse monnaie, arrestation illégale avec faux costume, subornation de témoin, etc....

Pour la première fois la loi étend aussi à tous les crimes la possibilité d'accorder des circonstances atténuantes.

En 1848 quelques jours après la proclamation de la IIe République, Hugo et d'autres représentants vont tenter d'obtenir l'abolition. La proposition de loi est rejetée (498 voix contre 216). Par contre, le même jour, l'abolition de la peine de mort en matière politique sera votée à la grande majorité. Ce principe sera ensuite garanti par la constitution de la Seconde République.

Peu de changements sur cette question à partir de 1850 : un rapport présenté au Sénat le 27 juillet 1867 sur une pétition revêtue de 14 000 signatures n'est pas suivi d'effet.

La proposition de loi tendant à abolir la peine de mort, déposée le 24 janvier 1870 est finalement rejetée le 23 mars 1870 (111 voix contre 97).

Les sites Internet de l'Assemblée nationale et du Sénat donnent un aperçu historique de l'évolution des opinions, des débats et évidemment des normes juridiques en la matière, aussi nous renvoyons nos lecteurs vers cette documentation excédant les limites chronologiques de notre propos¹².

¹⁰ La dernière exécution publique en France a lieu en juin 1939 – suite au scandale de l'exécution de Weidman, un décret –loi supprime la publicité des peines capitales ; voir

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/chronologie.shtml>

¹¹ Voir l'estampe présentée dans l'accrochage, tirée du *Dernier jour d'un condamné* et représentant une foule en liesse devant une guillotine – Chovin, *Mardi gras*, estampe, n° inv. : MVHPE2006.0.10

¹² Voir les dossiers documentaires :

Statistiques ¹³

Au moment de la publication du « *Dernier jour d'un condamné* », il y avait en France 75 exécutions par an, soit une à peu près tous les cinq jours.

Entre 1833 et 1880 les cours d'assises ont prononcé 1775 condamnations à mort ; de 1841 à 1860 50 condamnations à mort sont prononcées par an, soit environ une par semaine en moyenne.

Sur les 1775 condamnés, 88 % sont des hommes, 38 seulement ont reçu une instruction supérieure et 812 sont complètement illettrés.

Les rentiers et professions libérales ne représentent que 4 % ; 46% sont des ouvriers agricoles et 40% des ouvriers et des marchands ; 66% des condamnations sont prononcées pour assassinat, 7% pour parricide, 7% pour incendie d'édifice.

Sur 1775, 1060 seront exécutés, le reste graciés, 107 avaient entre 16 et 21 ans.

Le thème de la peine de mort dans la littérature romantique

La peine de mort fait partie des sujets de débats philosophiques et politiques à la fin du XVIIIème siècle. Cependant c'est la Révolution française et les excès de la Terreur qui favorisent l'émergence d'une réflexion sur la fonction de la justice dans la société, réflexion dépassant de loin le cercle des partisans de l'abolition de la peine de mort.

Enfin, l'idée présente déjà dans les œuvres de Beccaria¹⁴ - selon lequel les hommes ne disposent pas de droit moral leur permettant de condamner à mort leur semblable, prend une importance particulière après la Révolution. Ainsi le spectre de la guillotine rapproche les positions idéologiques de courants de pensée à l'origine assez éloignés - l'expérience troublante de la fragilité de la justice des hommes provoque des interrogations sur le fondement moral de la peine capitale y compris dans les milieux conservateurs.

Bien que la mort, la mise à mort, le supplice, et enfin la manière dont est rendue la justice soient présents dans toute la littérature romantique et dans le roman du XIXème siècle, la peine de mort reste un sujet plus rare.

Littérature engagée

Si relativement peu d'écrivains s'engagent fermement dans leurs écrits contre la peine de mort, nombreux sont ceux qui traitent de la question dans leurs romans ou nouvelles¹⁵. Parmi les écrivains engagés figurent Hugo et Lamartine, tous deux auteurs des œuvres littéraires traitant directement du sujet, et de textes politiques. *Le dernier jour d'un condamné* de V. Hugo est publié anonymement en 1829, puis en 1832 avec la préface de l'auteur.

En 1830, Lamartine, après avoir été élu à l'Académie française, s'engage dans la vie politique et publie le poème « *Contre la peine de mort* », puis l'année suivante un essai politique « *Sur la politique rationnelle* » distribué au public. Les débats sur la peine de mort, la déposition de plusieurs pétitions abolitionnistes des années 1830-1838 et la participation des écrivains et des hommes politiques (Destutt de Tracy, Lafayette) ont permis la formulation des arguments, mais les statistiques judiciaires sont explicites - ce n'est que durant la seconde moitié du XIXème siècle que le nombre de condamnations et d'exécutions commence à baisser.

Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/index.shtml>

Assemblée nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/peinedemort/siecles_debats.asp

Le Sénat : <http://www.senat.fr/evenement/archives/D22/abolition.html>

¹³ Voir: Picon et Violante, *Victor Hugo contre la peine de mort*, éd. Textuel, 2001, p. 173

¹⁴ Cesare Beccaria, *Dei delitti e delle pene*, 1764, popularisé en France par Voltaire

¹⁵ Voir : Poulosky, Laura ; *Severed heads and martyred souls. Crime and capital punishment in French romantic literature*, New York: P. Lang, 2003

Roman populaire

Dans un tout autre registre, Eugène Sue et Alexandre Dumas¹⁶ exploitent volontairement l'essor dramatique non seulement du crime, mais aussi de la peine capitale pour autant non sans démontrer une interrogation sur la validité morale et la portée symbolique de cet acte. *Les Mystères de Paris* de Sue, roman populaire publié entre 1842 et 1843, formule clairement des arguments contre la peine de mort.

Selon Sue, la peine de mort ne donne pas au condamné la possibilité d'expiation son crime, ce que permet une réclusion à perpétuité, tout en garantissant à la société une protection suffisante. Le jugement ultime n'appartient qu'à Dieu et non aux hommes. L'exécution publique ne peut constituer un exemple moral pour le peuple¹⁷.

La littérature romantique sans avoir toujours traité le sujet de la peine capitale d'une manière explicite, est par contre largement traversée d'une part par la problématique de la mort, d'autre part par celle du rapport de l'individu à la société. Aussi, le thème de la transgression d'un interdit, puis du châtement est au cœur des œuvres telles que *Cinq - Mars* (Alphonse de Vigny, 1826), *Le rouge et le noir* (Stendhal, 1830), *Le curé de village* (Honoré de Balzac, 1839-41). Enfin le sacrifice des innocents, les errements de la justice, l'influence de l'emprisonnement ou d'une peine démesurée sur un innocent sont également des sujets qui interpellent Balzac¹⁸, Vigny¹⁹, Nodier²⁰ et Dumas²¹.

¹⁶ Dumas publie en 1839 un ouvrage intitulé *Les crimes célèbres*, puis décrit le thème de la punition dans *Les Trois Mousquetaires* et *Le Comte de Monte Cristo* publiés en feuilleton à partir de 1844

¹⁷ Pour la proposition d'exploitation pédagogique des différences de position entre E. Sue et V. Hugo voir l'excellent dossier de Danielle Girard de l'Académie de Rouen <http://lettres.ac-rouen.fr/francais/dernier/sue.htm>

¹⁸ Balzac ; *Un épisode sous la Terreur* (1830), *El Verdugo* (1830), *L'auberge rouge* (1831)

¹⁹ Vigny; *Stello* (1832)

²⁰ Nodier ; *Jean-François les bas-bleus* (1832), *Histoire d'Hélène Gillet* (1832)

²¹ Dumas; *Le Comte Monte Cristo* (1844-45) : voir la transformation de Dantès en prison

Victor Hugo et le combat contre la peine de mort

Les traumatismes de l'enfance

Certains événements vécus dans l'enfance - traumatiques ou non - ont profondément marqué la sensibilité d'Hugo face aux scènes de supplice et d'injustice. Ainsi un épisode relaté dans le poème « *Après la bataille* » met en scène le père « ce héros » qui, agressé par un traître, aussitôt lui pardonne...

« *Après la bataille* »

*Mon père, ce héros au sourire si doux,
Suivi d'un seul housard qu'il aimait entre tous
Pour sa grande bravoure et pour sa haute taille,
Parcourait à cheval, le soir d'une bataille,
Le champ couvert de morts sur qui tombait la nuit.
Il lui sembla dans l'ombre entendre un faible bruit.
C'était un Espagnol de l'armée en déroute
Qui se traînait sanglant sur le bord de la route,
Râlant, brisé, livide, et mort plus qu'à moitié.
Et qui disait: " A boire! à boire par pitié ! "
Mon père, ému, tendit à son housard fidèle
Une gourde de rhum qui pendait à sa selle,
Et dit: "Tiens, donne à boire à ce pauvre blessé. "
Tout à coup, au moment où le housard baissé
Se penchait vers lui, l'homme, une espèce de maure,
Saisit un pistolet qu'il étreignait encore,
Et vise au front mon père en criant: "Caramba! "
Le coup passa si près que le chapeau tomba
Et que le cheval fit un écart en arrière.
" Donne-lui tout de même à boire ", dit mon père.*

Parmi des épisodes dramatiques vécus durant l'enfance il convient de mentionner l'arrestation du parrain de Victor, Victor Fanneau de Lahorie et le retour de la famille du voyage en Espagne en 1811. C'est grâce à Lahorie que Léopold Hugo avait été nommé adjoint à l'état-major de l'armée du Rhin en 1800 ; mais impliqué aux côtés de Pichegru et de Moreau dans le complot royaliste fomenté en février 1804 contre Bonaparte, Lahorie est condamné au bannissement. Il se cache alors chez Sophie Hugo, rue de Clichy, avant de trouver refuge dans la chapelle désaffectée du jardin des Feuillantines entre 1809 et 1812.

Les enfants, qu'il entourait de son affection et qu'il initiait au latin, ignoraient son identité et voyaient en lui un parent. A la fin de 1810, il est arrêté aux Feuillantines et incarcéré à Vincennes puis à La Force. Il meurt en octobre 1812 sous les balles d'un peloton d'exécution²².

Afin de rejoindre son mari en Espagne, Sophie Hugo et les enfants entreprennent en 1811 le voyage vers Madrid. D'avril à juin leur chemin les mène à Ernani²³, Tolosa, Torquemada²⁴, Burgos, Valladolid, Ségovie... Le voyage de retour l'année suivante est traumatisant - la répression des Espagnols par l'armée napoléonienne suscite des révoltes et le convoi accompagnant la famille Hugo est interpellé. Les voyageurs assistent à Burgos à la mise à mort d'un condamné. Cet épisode est relaté par Adèle Hugo dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*²⁵.

L'horreur de mise en scène du supplice est monnaie courante dans la lettre que Victor Hugo écrit au pasteur Bost de Genève en 1862, il raconte qu'à seize ans, sur la place du palais de justice il vit une jeune femme « une voleuse » qu'un bourreau marquait au fer rouge sur son épaule dénudée.

²² Voir : *Ce qui se passait aux Feuillantines* vers 1813 in : *Les Rayons et les Ombres*, 1840 ; puis le chapitre « *Arrestation de Lahorie* » dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* par Adèle Hugo

²³ *Hernani*, pièce de V. Hugo publiée en 1830

²⁴ *Torquemada*, pièce de V. Hugo sur l'inquisition espagnole, publiée en 1882

²⁵ *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, 1863, chapitre *Le retour*.

« Le fer et le poing du bourreau disparurent dans une fumée blanche. J'ai encore dans l'oreille, après plus de quarante ans, et j'aurai toujours dans l'âme, l'épouvantable cri de la suppliciée. Pour moi, c'était une voleuse, ce fut une martyre. »²⁶

Les œuvres littéraires de Victor Hugo contre la peine de mort

Très jeune, Victor Hugo prend position contre la peine de mort ; dans ses romans de jeunesse, ce thème reflète déjà une préoccupation importante. Trois romans s'en font particulièrement l'écho : *Han d'Islande*, *Le dernier jour d'un condamné* et *Claude Gueux*.

Han d'Islande

Dès 1823 Victor Hugo parle de « meurtre judiciaire » et dépeint dans ce roman de jeunesse une violente lutte entre le bien et le mal, dans un univers sauvage où les monstres sanguinaires, mais aussi les bourreaux ont leur place de choix.

Le dernier jour d'un condamné

Ce roman a connu des éditions différentes, la première a été publiée anonymement le 3 février 1829, puis assortie quelques semaines plus tard ²⁷ d'un texte théâtral et satirique, *Une Comédie à propos d'une tragédie*, qui attaque les premiers détracteurs du roman ; ensuite édité de nouveau en 1832 avec préface signée par l'auteur.

Circonstances de la rédaction

Quelques temps avant la rédaction du *Dernier jour d'un condamné*, Victor Hugo assiste au ferrement des forçats et au départ de la chaîne à Bicêtre. Lorsqu'il écrit ce roman, Hugo n'a que 27 ans ; dans la préface du *Dernier jour...*, il indique qu'il a eu l'idée du roman au lendemain de l'exécution de Ulbach, un garçon de dix-huit ans qui avait poignardé une fille du même âge par désespoir d'amour, décapité en place de Grève le 10 septembre 1827. Dans le même texte Hugo décrit une exécution particulièrement terrifiante qui eut lieu en 1832 à Pamiers où le bourreau dut s'y prendre à cinq fois pour décapiter le condamné.

Particularité du roman

Le dernier jour d'un condamné est un roman novateur, non seulement par son sujet, mais aussi par la forme et le mode de narration. Le condamné, homme sans nom, ni sans véritable identité est véritable un anti-héros. L'auteur ne dévoile pas la raison de la condamnation de l'homme, relatant par contre dans une langue concise son incarcération à travers un journal tenu par le condamné. La solitude devant la mort, mais aussi la violence réelle et symbolique du système judiciaire et carcéral sont transcrites d'une manière poignante.

La modernité de l'écriture confère à ce texte un caractère universel, souvent comparé à *l'Etranger* de Camus²⁸.

Claude Gueux : genèse, documentation et rédaction du roman

Le texte de *Claude Gueux* paraît pour la première fois dans *La Revue de Paris* du 6 juillet 1834. Le négociant Carlier écrit pendant l'été 1834 à la *Revue de Paris* et demande qu'on envoie à ses frais

²⁶ Voir l'échange épistolaire entre le pasteur Bost et V. Hugo à propos du projet d'abolition de la peine de mort à Genève en 1862 in: V. Hugo *Actes et paroles*, II. *Pendant l'exil* in : Oeuvres Complètes, édition par J. Massin, Club français du livre, 1969, tome XII, p. 864-871

²⁷ le 28 février 1829

²⁸ Voir les parallèles entre *Le dernier jour* et *L'Etranger* de Camus in : A. Spiquel « *L'Etranger* et *Le dernier jour d'un condamné* », *Revue des Lettres modernes*, Série Albert Camus n° 16, 1995 et Marie Naudin « Hugo et Camus face à la peine capitale », *Revue de l'histoire littéraire de France*, mars-avril 1972

des tirés à part de *Claude Gueux* à tous les députés, ce qui est fait le 6 septembre de la même année.

Ce roman est inspiré en partie d'une histoire vraie, celle d'un homme poussé au crime par la misère. Le véritable Claude Gueux, né le 18 mai à Chassagne, en Côte-d'Or, est emprisonné à la prison centrale de Clairvaux entre 1823 et 1829, puis à nouveau entre 1830 et 1831 où il tue à coup de hache le gardien-chef Delacelle le 7 novembre 1831. Il est finalement guillotiné le 1^{er} juin 1832.

Victor Hugo écrivait la *Préface* du *Dernier jour...* au moment où se jugeait l'affaire Claude Gueux. Il n'a sans doute pas manqué d'être frappé par la parenté entre son roman et les faits relatés à propos de ce procès²⁹. La rédaction du roman a lieu en deux étapes : la première version est achevée vers septembre 1832 (soit quelques mois après la rédaction de la *Préface* du *Dernier jour d'un condamné* qui est datée de mars 1832). En 1834, Hugo reprend son texte et le développe. La version définitive sera publiée dans la *Revue de Paris* début juillet 1834, puis éditée en brochure en septembre de la même année³⁰.

Documentation de l'écrivain

En marge du manuscrit de 1834, Hugo avait noté la référence à la « Gazette du 19 mars 1832 ». Il semble que ce soit la *Gazette des Tribunaux* qui ait été sa principale source de documentation pour cette affaire. Ceci n'est d'ailleurs pas très étonnant : beaucoup d'écrivains de l'époque s'inspiraient des faits divers décrits dans la Gazette pour imaginer leurs romans. C'est par exemple le cas pour Stendhal avec *Le Rouge et le Noir*. Victor Hugo lui-même s'était déjà inspiré de la Gazette pour écrire le *Dernier jour d'un condamné*. Le greffier de la cour d'assises écrit à Hugo pour lui proposer de lui communiquer tout détail professionnel dont il pourrait avoir besoin.

La Maison de Victor Hugo possède un fonds documentaire sur ce sujet: Hugo s'était constitué lui-même un petit dossier personnel sur le héros de son roman, évoqué par ailleurs dans *Victor Hugo raconté*....et comprenant :

- la Gazette des Tribunaux, 19 mars 1832 rend compte du procès de Claude Gueux, fournit des renseignements sur l'existence de Claude Gueux.
- Mandat de dépôt délivré le 25 août 1828 par le juge d'instruction de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, contre Claude Gueux, dit Lacroix, détenu dans la maison centrale de détention de Clairvaux.
- Une lettre d'une religieuse, 4 juin 1832, sœur Louise à M. Delaunay, « propriétaire à Cléry » qui avait envoyé à *Claude Gueux* une somme d'argent afin d'adoucir son sort (dans la liste du jury de session dans l'Aube pour le premier trimestre 1832 on trouve un dénommé Delaunay ; s'agit-il de la même personne ?) Cette lettre vraisemblablement remise à Hugo pour servir la cause de Gueux a sans doute été remise avec des informations complémentaires orales.

Le véritable dossier du vrai Claude Gueux (dossiers criminels) est conservé aux Archives Départementales de Saône-et-Loire et de Côte d'Or.

Pour davantage de détails sur la véritable histoire de Claude Gueux, voir Savey-Casard dans l'édition critique de Claude Gueux, PUF, 1956. Un texte de Pierre Laforgue «*Claude Gueux, ou l'amour et le partage en prison*» étudiant la figure de C. Gueux comme celle d'un martyr de la société est disponible sur le site du groupe Hugo³¹.

D'autres romans de Victor Hugo, qui n'ont pas le supplice comme sujet principal, en parlent cependant sans équivoque.

²⁹ Le personnage nommé « le friache » dans *Le Dernier jour ...* est assez proche du personnage de Claude Gueux

³⁰ Pour l'histoire du personnage réel de Claude Gueux voir Savey-Casard dans l'édition critique de Claude Gueux (PUF, 1956), le dossier d'archives judiciaires est conservé aux Archives Départementales de Saône-et-Loire et de Côte d'Or

³¹ Voir : <http://groupugo.div.jussieu.fr/groupugo/95-09-23laforgue.htm>

Ainsi, dans *Notre-Dame-de-Paris* deux personnages principaux subissent un supplice - Quasimodo est exposé sur le pilori sur la place de Grève, et Esmeralda accusée de sorcellerie et de la tentative de meurtre finit par être pendue au gibet de Monfaucon.

Les Misérables, dans lesquels le propos sur l'injustice sociale perçue comme un élément favorisant le crime est sous-tendu durant tout le roman, comportent aussi un passage où Mr. Myriel visite un condamné à mort ³².

Dans *Quatre-vingt-treize*, roman consacrée à la période de la Terreur on retrouve une description glaçante de la guillotine :

« Le jour ne tarda pas à poindre à l'horizon. En même temps que le jour, une chose étrange, immobile, surprenante, et que les oiseaux du ciel ne connaissaient pas, apparut sur le plateau de la Tourgue au-dessus de la forêt de Fougères. Cela avait été mis là dans la nuit. C'était dressé plutôt que bâti. (...) On apercevait au pied des deux piliers portant le triangle une planche pouvant tourner sur charnières et ayant l'aspect d'une bascule. À côté de cette planche il y avait un panier long, et, entre les deux piliers, en avant, et à l'extrémité du tréteau, un panier carré.

C'était peint en rouge. Tout était en bois, excepté le triangle qui était en fer. On sentait que cela avait été construit par des hommes, tant c'était laid, mesquin et petit ; et cela aurait mérité d'être apporté là par des génies, tant c'était formidable.

Cette bâtisse difforme, c'était la guillotine. » ³³

Nous ne traiterons pas dans ce dossier toute référence à la peine de mort dans l'œuvre d'Hugo, le lecteur trouvera mentionnés aussi quelques poèmes, ainsi que les descriptions des lieux de détention ou de supplice. Publiées seulement en 1913 les notes regroupées dans *Choses vues* témoignent de l'importance de ce thème pour l'écrivain tout au long de sa vie. Ainsi, pour l'année 1844 on y retrouve un passage intitulé « *Fieschi* » (nom d'un condamné), en 1846 « *Visite de la Conciergerie* » puis « *Attentat de Lecomte* », en 1851 « *Peine de mort* », en 1855 « *Sur Tapner* » pour ne citer que quelques exemples.

³² Voir : extrait des *Misérables* cité en fin du dossier p. 22

³³ *Quatre-vingt-treize*, 1874; dernier chapitre, *Cependant le soleil se lève*

Victor Hugo et le combat politique

Prise de position

Si au cours de sa vie Victor Hugo a eu des fidélités politiques successives (légitimiste, orléaniste, bonapartiste, républicain...), il s'est toujours présenté comme un abolitionniste.

Dans son combat, le discours de Hugo se fait tantôt généraliste, tantôt se fixe sur un cas particulier pour parler de la peine de mort. Il s'agit bien d'un combat multiforme ; « à géométrie variable » selon Guy Rosa. Pour Hugo, tout est bon pour lutter contre cette mesure intolérable : lettres, articles, romans, discours, préfaces, interventions publiques...

De même, son talent lui procure différentes armes pour toucher son interlocuteur : Il peut chercher à manier l'ironie, à émouvoir en évoquant les souffrances du condamné et l'injustice de sa condition...

Signe très révélateur, Hugo ne proteste pas lorsque l'on utilise son nom pour lutter contre la peine de mort. C'est par exemple le cas pour quelques vers signés par un anonyme pour demander la grâce de 9 condamnés à mort à Charleroi, en Belgique, Hugo rectifie :

« Ces vers ne sont pas de moi. Quel que soit l'auteur de ces vers, je le remercie. Quand il s'agit de sauver des têtes, je trouve bon qu'on use de mon nom, et même qu'on en abuse. J'ajoute que, pour une telle cause, il me paraît presque impossible d'en abuser. C'est ici, à coup sûr, que la fin justifie les moyens ». ³⁴

Bien que les statistiques montrent que les catégories sociales les moins favorisées sont le plus souvent touchées par les condamnations à la peine capitale, Hugo cherche à démontrer que la peine de mort peut toucher chacun, y compris le roi lui-même.

« ... Sanson, saisissant aux cheveux la tête coupée de Louis XVI, la présenta au peuple et en laissa, pendant quelques instants ruisseler le sang sur l'échafaud. Dans ce même moment, son valet ou son aide défaisait ce qu'on appelait les sangles ; et, tandis que la foule considérait tour à tour le corps du roi entièrement vêtu de blanc, comme nous l'avons dit, et encore attaché, mains liées derrière le dos, sur la planche-bascule, et cette tête dont le profil doux et bon se détachait sur les arbres brumeux et sombres des Tuileries... » ³⁵

Pour Hugo, la peine de mort équivaut à un meurtre.

³⁴ Actes et Paroles (2) Pendant l'exil. Les condamnés de Charleroi

³⁵ in : Victor Hugo, *Choses Vues*, 1840

Argumentaire

Affirmé dans le discours prononcé à l'Assemblée Constituante en 1848³⁶, le principe de l'inviolabilité de la vie humaine est le postulat de départ d'un raisonnement humaniste et d'un argumentaire développé. Ainsi, Hugo dépeint la peine de mort comme une « barbarie inhumaine »³⁷ infligeant aux condamnés l'humiliation, la souffrance et l'atrocité démesurées et indignes de la société moderne. Voici la description que Hugo donne dans la *Préface du Dernier jour d'un condamné* (1832) de l'exécution de Pierre Hébrard à Pamiers³⁸ :

« Arrivé à l'échafaud, le bourreau le prend au prêtre, l'emporte, le ficelle sur la bascule, l'enfourne, je me sers ici du mot d'argot, puis il lâche le couperet. Le lourd triangle de fer se détache avec peine, tombe en cahotant dans ses rainures, et, voici l'horrible qui commence, entaille l'homme sans le tuer. L'homme pousse un cri affreux. Le bourreau, déconcerté, relève le couperet et le laisse retomber. Le couperet mord le cou du patient une seconde fois, mais ne le tranche pas. Le patient hurle, la foule aussi. Le bourreau rehisce encore le couperet, espérant mieux du troisième coup. Point. Le troisième coup fait jaillir un troisième ruisseau de sang de la nuque du condamné, mais ne fait pas tomber la tête. Abrégeons. (...) La foule, pleine de pitié, était sur le point de forcer les gendarmes et de venir à l'aide du malheureux qui avait subi cinq fois son arrêt de mort. C'est en ce moment-là qu'un valet du bourreau, jeune homme de vingt ans monte sur l'échafaud, dit au patient de se tourner pour qu'il le délie, et, profitant de la posture du mourant qui se livrait à lui sans défiance, saute sur son dos et se met à lui couper péniblement ce qui lui restait de cou avec je ne sais quel couteau de boucher. Cela s'est fait. Cela s'est vu. Oui. »

En se référant à l'inviolabilité de la vie humaine, l'écrivain décrit plusieurs fois l'injustice de la peine capitale - évoquant les cas d'abus de pouvoir, d'erreur judiciaire, puis enfin du sort de la famille du condamné :

« Il y a encore un autre être condamné. C'est la femme de Tapner. Elle s'est évanouie, deux fois en lui disant adieu ; le second évanouissement a duré une demi-heure ; on l'a crue morte »³⁹

Ce n'est pas à la société qu'il appartient de punir un homme mais à Dieu :

« Il faut que la société se venge, que la société punisse. - Ni l'un, ni l'autre. Se venger est de l'individu, punir est de Dieu.

La société est entre deux. Le châtiment est au-dessus d'elle, la vengeance au-dessous. Rien de si grand et de si petit ne lui sied. Elle ne doit pas "punir pour se venger" ; elle doit corriger pour améliorer. Transformez de cette façon la formule des criminalistes, nous la comprenons et nous adhérons. »⁴⁰

³⁶ « Vous venez de consacrer l'inviolabilité du domicile, nous vous demandons de consacrer une inviolabilité plus haute et plus sainte encore, l'inviolabilité de la vie humaine ». V.H. Assemblée Constituante 1848

³⁷ Voir la description de l'exécution de Tapner : « (...) Tout à coup, l'homme, pas encore cadavre et déjà spectre, a remué ; les jambes se sont élevées et abaissées l'une après l'autre comme si elles essayaient de monter des marches dans le vide, ce qu'on entrevoyait de la face est devenu horrible, les mains, presque déliées, s'éloignaient et se rapprochaient "comme pour demander assistance", dit le témoin. Le lien des coudes s'était rompu à la secousse de la chute. Dans ces convulsions, la corde s'est mise à osciller, les coudes du misérable ont heurté le bord de la trappe, les mains s'y sont cramponnées, le genou droit s'y est appuyé, le corps s'est soulevé, et le pendu s'est penché sur la foule. Il est retombé, puis a recommencé. (...) in : *La lettre à Lord Palmerston*, 1854

³⁸ Cette exécution a eu lieu en juillet 1832 et a été relatée par la presse.

³⁹ Affaire Tapner in : *A Lord Palmerston*, 1854

⁴⁰ *Le Dernier jour d'un condamné*. Préface 1832

Les références christiques sont d'ailleurs fréquentes - Hugo nomme le gibet Jésus Christ ⁴¹, inscrit *Ecce homo* sur le dessin du *Pendu* destiné à être gravé pour commémorer la pendaison de John Brown, nomme 'le juste' le condamné à mort...

La peine de mort est socialement inutile et dangereuse, puisqu'elle peut entraîner une suite des effets pervers :

« Mais si la peine de mort n'est pas juste, est-ce quelle est utile ? Oui, dit la théorie ; le cadavre nous laissera tranquilles. Non, dit la pratique ; car ce cadavre vous lègue une famille ; famille sans père, famille sans pain ; et voilà la veuve qui se prostitue pour vivre, et voilà les orphelins qui volent pour manger. Dumolard, voleur à l'âge de cinq ans, était orphelin d'un guillotiné. J'ai été fort insulté, il y a quelques mois, pour avoir osé dire que c'était là une circonstance atténuante. » ⁴².

Elle ne traite que le symptôme sans s'attaquer à la cause de la criminalité, et en fragilisant les familles des condamnés elle contribue à perpétuer ses raisons profondes : la misère, l'ignorance et la violence. Sa publicité la rend encore plus cruelle :

« À Paris, nous revenons au temps des exécutions secrètes. Comme on n'ose plus décapiter en Grève depuis juillet, comme on a peur, comme on est lâche, voici ce qu'on fait. On a pris dernièrement à Bicêtre un homme, un condamné à mort, un nommé Désandrieux, je crois ; on l'a mis dans une espèce de panier traîné sur deux roues, clos de toutes parts, cadénassé et verrouillé ; puis, un gendarme en tête, un gendarme en queue, à petit bruit et sans foule, on a été déposer le paquet à la barrière déserte de Saint-Jacques. Arrivés là, il était huit heures du matin, à peine jour, il y avait une guillotine toute fraîche dressée et pour public quelque douzaine de petits garçons groupés sur les tas de pierres voisins autour de la machine inattendue ; vite, on a tiré l'homme du panier, et, sans lui donner le temps de respirer, furtivement, sournoisement, honteusement, on lui a escamoté sa tête. Cela s'appelle un acte public et solennel de haute justice. Infâme dérision ! » ⁴³

et loin de constituer un exemple moral, valorise au contraire les bas instincts régressifs de la foule:

« Reste la troisième et dernière raison, la théorie de l'exemple. - Il faut faire des exemples ! il faut épouvanter par le spectacle du sort réservé aux criminels ceux qui seraient tentés de les imiter ! (...) Eh bien ! Nous nions d'abord qu'il y ait exemple. Nous nions que le spectacle des supplices produise l'effet qu'on en attend. Loin d'édifier le peuple, il le démoralise, et ruine en lui toute sensibilité, perdant toute vertu. » ⁴⁴

« Comment ! une loi serait funeste, elle donnerait à la foule des spectacles immoraux, dangereux, dégradants, féroces, elle tendrait à rendre le peuple cruel, à de certains jours elle aurait des effets horribles, - et les effets horribles que produirait cette loi, il serait interdit de les signaler ! » ⁴⁵

⁴¹ Affaire Tapner. « Tous les échafauds portent des noms d'innocents et de martyrs. Non, nous ne voulons plus de supplices. Pour nous la guillotine s'appelle Lesurques, la roue s'appelle Calas, le bûcher s'appelle Jeanne d'Arc, la torture s'appelle Campanella, le billot s'appelle Thomas Morus, la ciguë s'appelle Socrate, le gibet se nomme Jésus-Christ ! » in : *Aux habitants de Guernesey*, 1854

⁴² in : *Genève et la peine de mort*, 1862

⁴³ *Le Dernier jour d'un condamné*. Préface 1832

⁴⁴ *Le Dernier jour d'un condamné*. Préface 1832

⁴⁵ Pour Charles Hugo. 1851

S'il est légitime pour la société de vouloir se protéger des criminels, la prison à perpétuité devrait répondre entièrement à ce besoin :

« Ceux qui jugent et qui condamnent disent la peine de mort nécessaire. D'abord, - parce qu'il importe de retrancher de la communauté sociale un membre qui lui a déjà nui et qui pourrait lui nuire encore. - S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait. À quoi bon la mort ? Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? faites mieux votre ronde. Si vous ne croyez pas à la solidité des barreaux de fer, comment osez-vous avoir des ménageries ?
Pas de bourreau où le geôlier suffit. » ⁴⁶.

La question sociale est celle par laquelle Hugo entrevoit un progrès possible en matière de la criminalité, aussi, tant dans les textes littéraires que dans ses prises de position politiques il multiplie les appels à traiter des problèmes de fond comme l'éducation et la misère :

« Messieurs, il se coupe trop de têtes par an en France. Puisque vous êtes en train de faire des économies, faites-en là-dessus. Puisque vous êtes en verve de suppressions, supprimez le bourreau. Avec la solde de vos quatre-vingts bourreaux, vous payerez six cents maîtres d'école.
Songez au gros du peuple. Des écoles pour les enfants, des ateliers pour les hommes.

Savez-vous que la France est un des pays de l'Europe où il y a le moins de natifs qui sachent lire!

Quoi! là Suisse sait lire, la Belgique sait lire, le Danemark sait lire, la Grèce sait lire, l'Irlande sait lire, et la France ne sait pas lire? c'est une honte. » ⁴⁷

Action politique

Hugo, ayant durant sa vie modifié ses opinions politiques quant aux systèmes de gouvernement, donne vers la fin de sa vie cette définition de ce que signifie pour lui « la politique » :

« Vous me conseillez de quitter la politique. Hélas ! ce que je dois quitter et ce que je quitte, c'est tout... Ce mot que vous prononcez, " la politique ", m'a toujours paru peu défini. Quant à moi, j'ai essayé, selon la mesure de mes forces, d'introduire dans ce qu'on appelle la politique - la question morale et la question humaine. » ⁴⁸.

Cette dimension d'engagement moral et humain correspond particulièrement bien à la manière dont Hugo a abordé durant toute sa vie la question de la peine capitale.

Hugo écrivain s'attaque à ce problème bien avant d'avoir les moyens d'une action politique. Sa première intervention en faveur d'un condamné (Armand Barbès) date de 1839, dix ans après la publication du *Dernier jour d'un condamné*. Hugo intercède auprès de Louis Philippe, étant déjà auteur de *Notre-Dame-de-Paris*, de *Claude Gueux*, de *Marion Delorme* et d'*Hernani*...

La liste des personnes en faveur desquelles Hugo écrit des lettres personnelles, lettres ouvertes, ou se joint à des manifestations de soutien est non seulement longue, mais aussi instructive - ainsi on y retrouve des figures de grands combattants pour les idées chères à Hugo (Armand Barbès, John Brown) à côté de personnes accusées de crimes de droit commun, ou encore des appels à la clémence et l'amnistie politique pour les insurgés ou les opposants aux régimes en place (Mexique, Colombie, France etc.). A 80 ans, Hugo intervient pour demander la grâce des condamnés par la Russie tsariste et intercède en faveur du colonel Arabi opposant aux forces européennes en Egypte.

En tant que pair de France, Hugo a siégé plusieurs fois dans la cour chargée de juger de crimes de régicide - en votant en chaque fois soit contre la peine de mort, soit en faveur de peine

⁴⁶ *Le Dernier jour d'un condamné*. Préface 1832

⁴⁷ *Claude Gueux*, 1834

⁴⁸ V.H. Lettre à Alphonse Karr, 8.1.1874

de réclusion. C'est en 1848, durant la discussion sur la peine de mort (abolie déjà pour les crimes politiques) que Hugo prononce son premier discours politique en la matière. Il y emploie des arguments puisés autant dans ses œuvres littéraires que issus de sa réflexion politique :

« Je regrette que cette question, la première de toutes peut-être, arrive au milieu de vos délibérations presque à l'improviste, et surprenne les orateurs non préparés.

Quant à moi, je dirai peu de mots, mais ils partiront du sentiment d'une conviction profonde et ancienne.

Vous venez de consacrer l'inviolabilité du domicile, nous vous demandons de consacrer une inviolabilité plus haute et plus sainte encore, l'inviolabilité de la vie humaine.

Messieurs, une constitution, et surtout une constitution faite par la France et pour la France, est nécessairement un pas dans la civilisation. Si elle n'est point un pas dans la civilisation, elle n'est rien. (...) Eh bien, dans le premier article de la constitution que vous votez, vous venez de consacrer la première pensée du peuple, vous avez renversé le trône. Maintenant consacrez l'autre, renversez l'échafaud.

Je vote l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort. » ⁴⁹

Trois ans plus tard et quelques mois avant son exil, l'écrivain réunit quatorze de ses discours qu'il fait publier ensemble afin de donner une unité à sa pensée politique. *Le Discours contre la peine de mort* de 1848, faisant partie de ce choix, s'inscrit ainsi clairement dans une conception humaniste de la politique, conception qui guide également Hugo lorsque des années et deux régimes politiques plus tard il réclame l'amnistie pour les Communards en tant que Sénateur de la République :

« Le 14 juillet a marqué la fin de tous les esclavages. Ce grand effort humain a été un effort divin. Quand on comprendra, pour employer les mots dans leur sens absolu, que toute action humaine est une action divine, alors tout sera dit, le monde n'aura plus qu'à marcher dans le progrès tranquille vers l'avenir superbe.

Messieurs, ce sera un double don de paix que vous ferez à ce grand pays : le drapeau, qui exprime la fraternité du peuple et de l'armée ; l'amnistie, qui exprime la fraternité de la France et de l'humanité.

Rendons grâce à la République.

Quant à moi, - laissez-moi terminer par ce souvenir, - il y a trente-quatre ans, je débute à la tribune française, - à cette tribune. Dieu permettait que mes premières paroles fussent pour la marche en avant et pour la vérité ; il permet aujourd'hui que celles-ci, - les dernières, si je songe à mon âge, que je prononcerai peut-être, - soient pour la clémence et pour la justice. » ⁵⁰

⁴⁹ V.H. *Discours contre la peine de mort*, Assemblée constituante, 15 septembre 1848

⁵⁰ V.Hugo *Troisième discours pour l'amnistie*, séance du Sénat le 3 juillet 1880

Bibliographie indicative

Livres de Victor Hugo évoquant directement ou indirectement la question de la peine de mort

Victor Hugo, *Han d'Islande*, collection Folio, Gallimard, 1981.
Victor Hugo, *Le dernier jour d'un condamné*, collection Folio, Gallimard, 2000.
Victor Hugo, Claude Gueux, collection Folio plus, Gallimard, 2004.
Victor Hugo, Claude Gueux, édition critique présentée par P. Savey-Casard, PUF, 1956.
Victor Hugo, *Choses vues*, collection Folio, Gallimard, 1997.
Victor Hugo, *La fin de Satan*,
Victor Hugo, *Quatre-vingt treize*,

Vous trouverez en ligne aussi un dossier dans les essentiels de la BNF :

Hugo contre la peine de mort

Un choix de textes d'Hugo avec certains extraits figure sur la page de l'Académie de Rouen dans un excellent dossier de Danielle Girard

<http://lettres.ac-rouen.fr/francais/dernier/sommaire.htm>

Auteurs contemporains de Victor Hugo

Lamartine : 1830 poème *Contre la peine de mort* dans le recueil *Odes politiques et discours à la Chambre en 1838 en faveur de l'abolition de la peine de mort*.

Adèle Hugo, « Victor Hugo raconté par Adèle Hugo », Plon, 1985.

Honoré de Balzac :

L'auberge rouge

voir : http://www.paris-france.org/MUSEES/balzac/furne/notices/auberge_rouge.htm

El Verdugo

voir : http://www.paris-france.org/MUSEES/balzac/furne/notices/el_verdugo.htm

Un épisode sous la Terreur

voir : http://www.paris-france.org/MUSEES/balzac/furne/notices/episode_sous_la_terreur.htm

Ouvrages ou articles en lien avec le thème de la peine de mort

BADINTER Robert, *L'exécution*, LGF, Livre de poche, 1976, rééd.

BADINTER Robert, *L'abolition*, LGF, Livre de poche, 2002.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, collection Tel, Gallimard, 1993.

HUGO Victor, *Ecrits sur la peine de mort*, Lecture de Raymond Jean, éditions Babel, 1992.

NAUDIN Marie, « Hugo et Camus face à la peine capitale », *Revue d'histoire littéraire de la France*, mars-avril 1972, n°2.

PICON Jérôme et VIOLANTE Isabelle, *Victor Hugo et la peine de mort*, avant-propos de Robert Badinter, éditions Textuel, 2001.

COSTA Sandrine, *La peine de mort. De Voltaire à Badinter*. Choix de textes, édition GF Flammarion, 2001

http://www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/peine/historique_2.htm

http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=15

Documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/index.shtml>

Assemblée nationale :

http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/peinedemort/siecles_debats.asp

Le Sénat :

<http://www.senat.fr/evenement/archives/D22/abolition.html>

Chronologie du combat de V. Hugo contre la peine de mort

Pour une chronologie générale concernant les combats des abolitionnistes, nous vous conseillons celle de la Documentation française⁵¹, pour notre part, nous souhaitons plutôt vous proposer un choix de dates, textes et événements concernant Victor Hugo en grande partie basé sur le travail du groupe Hugo⁵²

1823	V.H. <i>Han d'Islande</i> : voir chapitre XLIX description d'un bourreau
1829	V.H. <i>Dernier jour d'un condamné</i>
6.10.1830	La Chambre ouvre un débat éphémère sur la peine capitale (voir le <i>Dernier jour...</i>) ; la droite, pour sauver les ministres accusés d'un complot, émet un vœu de suppression de la peine de mort en matière politique.
15.12.1830	Lamartine publie son Ode Contre la peine de mort.
1831	V.H. <i>Notre-Dame-de-Paris</i> , supplice de Quasimodo, procès d'Esmeralda, gibet de Monfaucon
30. 6.1831	L'Avenir publie un article de Lamennais contre la peine de mort.
1834	V.H. <i>Claude Gueux</i>
15. 2.1836	Arrêt de la Cour des pairs dans le procès Fieschi : Fieschi est condamné à la peine du parricide, Pépin et Morey à la simple peine de mort, Boireau à vingt ans de réclusion; Bescher est acquitté.
14. 7.1839	Hugo demande et obtient la grâce d'Armand Barbès, condamné à mort pour l'insurrection du 12 mai. Il adresse un quatrain à Louis-Philippe qui commue la peine de mort en peine de travaux forcés à perpétuité pour Barbès ⁵³
26. 2.1848	Le Gouvernement provisoire décrète l'abolition de la peine de mort en matière politique.
27. 2.1848	Lamartine va voir V.H. et ne le trouve pas; V.H. écrit à Lamartine et le félicite ardemment pour l'abolition de la peine de mort. Lamartine prendra bientôt Charles Hugo comme attaché à son cabinet.
septembre 1848	V.H. prépare mais ne prononce pas un second <i>Discours contre la peine de mort</i> . [Assertion douteuse, voir commentaire et les notes de <i>Choses vues</i> , Le Temps présent 3, Bouquins, Histoire, p. 1077 qui sont datées d'août]
15. 9.1848	Assemblée nationale. <i>Discours contre "La peine de mort"</i> , Actes et Paroles 1, Bouquins, Politique, p. 180.
18.9.1848	Assemblée constituante : vote sur l'amendement des citoyens Buviquier, Ch. Koenig et Coquerel demandant l'entière abolition de la peine de mort. Pour : 216 dont V.H., Lamennais, Ledru-Rollin, Lamartine, Quinet; contre : 498 dont Falloux et Montalembert.
1849	Hugo s'exprime sur l'exécution des meurtriers du général Bréa ⁵⁴ .
8.12.1849	Assemblée législative. Vote sur la prise en considération de la proposition de M. Savatier-Laroche relative à l'abolition de la peine de mort. Pour: 183 dont Quinet, Lamennais; contre: 400 dont Michel de Bourges, Montalembert, Marrast; absents: V.H., Lamartine; congé: Falloux. Le Moniteur du 11 décembre corrige: "M. Victor Hugo, absent de la séance de samedi pour cause d'indisposition n'a pu prendre part au scrutin sur la proposition de M. Savatier-Laroche demandant l'abolition de la peine de mort; il eût voté pour la prise en considération."
1850	V.H. A l'Assemblée législative <i>Discours contre la loi sur la déportation</i> pour des condamnés politiques (qualifiée de guillotine sèche)
1851	Hugo évoque dans un texte de 1851, repris dans Actes et paroles, la position de Louis-Philippe qui disait de la peine de mort : « je l'ai détestée toute ma vie » à une époque où elle était sérieusement remise en question, même de la part de Guizot et du duc de Broglie.
16. 5.1851	Article de Charles Hugo dans l'Événement contre la peine de mort : à propos des circonstances particulièrement atroces de l'exécution capitale (dans la Nièvre) du braconnier Montcharmont qui avait tué un garde-chasse.
11. 6.1851	Discours en Cour d'assises : <i>"Pour Charles Hugo . La peine de mort"</i> , Actes et Paroles 1, Bouquins, Politique, p. 309-316]
29.7.1851	Assemblée législative. Extrait du Moniteur: "V.H.: - J'ai l'honneur de déposer une pétition du canton de Gouvieux (Oise) portant 147 signatures et une pétition du canton de Troisvilles (Nord) portant 81 signatures. Ces pétitions, au nom de la souveraineté du peuple, au nom de la paix publique, dans l'intérêt des transactions industrielles et commerciales, demandent le rétablissement du suffrage universel et l'abrogation de la loi du 31 mai. Toutes les signatures sont légalisées. Je dépose en même temps une pétition signée par 155 habitants de Blidah (Algérie), et réclamant l'abolition de la peine de mort." [suite de la séance en fiche suivant]
août 1851	V.H. réunit <i>Quatorze Discours</i> en une plaquette qui paraît à la Librairie Nouvelle, Maison de l'Événement et du Bien-Etre universel. La sélection comporte

⁵¹ Pour une chronologie générale et détaillée voir :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/abolition-peine-mort/chronologie.shtml>

⁵² Voir la chronologie proposée par le Groupe Hugo : <http://groupugo.div.jussieu.fr/ChronoHugo/Question.htm>

⁵³ « Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe !/ Par ce royal enfant, doux et frêle roseau !/ Grâce encore une fois ! grâce au nom de la tombe !/ Grâce au nom du berceau ! »

⁵⁴ Jean Baptiste Fidèle Bréa (1790-1848) général français se distingue en 1813 lors de la bataille de Leipzig, en 1848 chargé d'opérer contre les insurgés il tenta d'user les moyens pacifiques, mais fut saisi et assassiné par ces derniers.

	toutes les grandes interventions à partir du Discours sur la Misère, du 9.7.1849 ; antérieurement à ce dernier, elle ne retient que le Discours sur la famille Bonaparte du 13.6.1847 et le Discours contre la peine de mort du 15.9.1848. La préface signée des éditeurs annonce la réunion future des œuvres oratoires de V.H. "dans un recueil complet où apparaîtra dans toute son unité la pensée politique et sociale de l'illustre et populaire écrivain".
1852	V.H. Les Châtiments Livre IV - La religion est glorifiée I - Sacer esto
1853	V.H. Actes et Paroles (2) Pendant l'exil. 1853. Discours sur la tombe de Jean Bousquet au cimetière de Saint Jean à Jersey
1854	Affaire Tapner. Lettre ouverte. Aux habitants de Guernesay V.H. Actes et Paroles (2) Pendant l'exil. 1854
1854	Affaire Tapner. V. H. Lettre à Lord Palmerston , Secrétaire d'État de l'Intérieur en Angleterre Actes et Paroles (2) Pendant l'exil. 1854
1854	V.H. Lettre Au révérend Pearce Correspondance Avant l'exil. — 1854.
1856	V.H. La Légende des siècles ; L'échafaud
1859	V.H. Lettre ouverte en faveur de John Brown militant antiesclavagiste américain
1860	V.H. Lettre au rédacteur en chef du journal Le <i>Progrès</i> , de Port-au-Prince (Haïti) en réponse aux remerciements que ce dernier lui avait adressés pour la défense de John Brown.
21.1. 1862	V.H. Lettre ouverte au roi de Belgique : condamnés de Charleroi ⁵⁵ .
17.11.1862	Après l'échange épistolaire avec le pasteur Bost, Hugo adresse sa Lettre aux Genevois , le 17 novembre 1862 au moment où les Genevois révisent alors leur constitution et débattent du maintien de la peine de mort: Genève et la peine de mort (Actes et Paroles 2).
1862	V. H. Lettre de et à Armand Barbès ; Actes et Paroles (2) Pendant l'exil, 1862
1862	V.H. Les Misérables , Mr. Myriel - Lous-Philippe ; Première partie, Fantine, Livre premier Un Juste, IV - Les œuvres semblables aux paroles
1862	V.H. intervention dans l'affaire de Rosalie Doise accusée de parricide ⁵⁶
29.11.1862	Seconde lettre de V.H. à Bost sur Genève et la peine de mort (Actes et Paroles 2).
26. 2.1863	Lettre de V.H. au président du meeting de Liège pour la suppression de la peine de mort.
10. 3.1863	Lettre de V.H. au rédacteur en chef de la Gazette de Mons pour la suppression de la peine de mort.
4. 8. 1863	Lettre de V.H. au rédacteur du Phare de la Loire

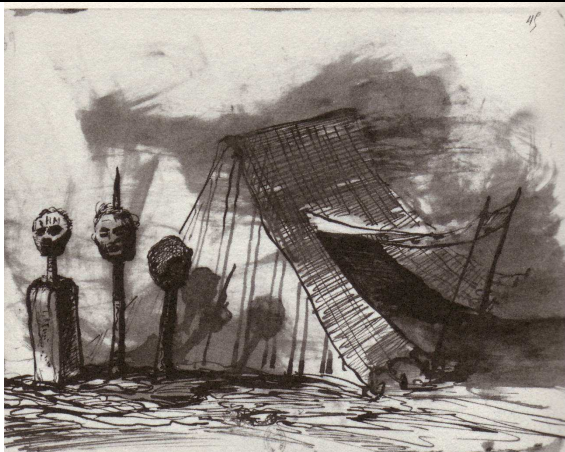
⁵⁵ « Aujourd'hui, un ami m'apporte plusieurs journaux contenant de fort beaux vers où est demandée la grâce de neuf condamnés à mort. Au bas de ces vers, je lis ma signature. Ces vers ne sont pas de moi. Quel que soit l'auteur de ces vers, je le remercie. Quand il s'agit de sauver des têtes, je trouve bon qu'on use de mon nom, et même qu'on en abuse. »

⁵⁶ Pour les détails voir : <http://lettres.ac-rouen.fr/francais/dernier/doise.htm> ou interroger le moteur de recherche <http://groupugo.div.jussieu.fr/ChronoHugo>

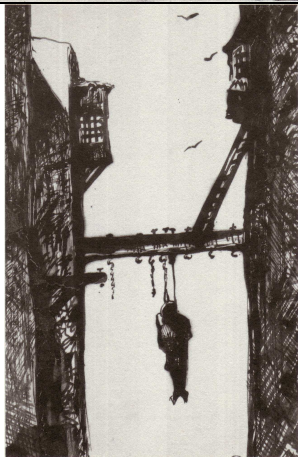
12..10.1863	Lettre de V.H. au ministre de la République de Colombie « Vous me remettez, au nom de votre libre république, un exemplaire de votre Constitution. Votre constitution abolit la peine de mort, et vous voulez bien m'attribuer une part dans ce magnifique progrès. Je remercie avec une émotion profonde la république des États-unis de Colombie. »
1. 2.1865	Les membres milanais du Comité central italien pour l'abolition de la peine de mort demandent à V.H. un message.
4. 2.1865	Lettre aux membres du Comité central italien pour l'abolition de la peine de mort. Intervention en faveur de Polioni (condamné en France) (Actes et Paroles 2).
27.07.1866	Lettre de V.H. en faveur du condamné Bradley (Actes et Paroles 2).
28.05.1867	Lettre de V.H. en faveur des républicains irlandais
20. 6. 1867	V.H. intervient au Mexique auprès du président Juarez pour demander la grâce de l'empereur Maximilien ⁵⁷ .
20. 6.1867	Lisbonne : la peine de mort est abolie au Portugal.
27. 6.1867	Pedro de Brito Aranha écrit à V.H. pour lui annoncer la suppression de la peine de mort au Portugal et le remercier de la part que ses écrits ont prise dans cette décision.
3. 7. 1867	Un journal parisien, la Coopération organise une suscription pour présenter une médaille à la veuve de John Brown, V.H. se joint à cette initiative
15. 7.1867	A M. Pedro de Brito A Aranha (la Peine de mort abolie au Portugal) (Actes et Paroles, 2).
27.11.1868	V.H. à Petit de Latour (qui vient d'écrire un livre sur l'abolition de la peine de mort et veut le lui dédier) : "Ne me le dédiez pas; dédiez-le à Jésus-Christ, d'où vint toute douceur. "
1869	Publications : G. Duchêne : L'Empire industriel; Emile Gaboriau : Monsieur Lecoq; Benito Perez Galde : La Fontana de Oro; Hector Malot : Romain Kalbris; Edgar Quinet : La Création; Jules Simon : La Peine de mort; Tridon: Gironde et Girondins; Mark Twain : Innocents à l'étranger; A. Vermorel : Les Hommes de 1851, Les Hommes de 1848; A. Vitu : Les Réunions publiques à Paris.
21.3.1870	Corps législatif : intervention de Jules Simon contre la peine de mort. (D'où la dédicace à J.S. de la pièce déjà ancienne : Les Quatre Vents de l'esprit, l'Echafaud , 1, 19).
1871	Lettre de V.H. aux rédacteurs du Rappel avec un appel à l'amnistie pour les communards, lettre de V.H. à l'avocat Léon Bigoteau ; <i>Actes et paroles 3 Après exil</i> V.H. L'année terrible ; Sur une barricade, au milieu des pavés ; Les fusillés - juin 1870
1873	V.H. apprend l'abolition de la peine de mort en Suisse.
8.8.1873	V.H. intervient auprès du comte de Broglie pour demander la grâce de Henri Rochefort, condamné politique, in : Correspondance,
1874	H.V. : Quatre-vingt-treize , voir : Dernier chapitre <i>Cependant le soleil se lève</i>
1875	V.H. s'oppose à l'exécution du soldat Blanc, du 112 ^e de ligne, condamné à mort pour insulte grave envers son supérieur.
1880	V.H. : Discours contre la peine de mort prononcé au Sénat
27.6.1880	V.H. demande la grâce pour les insurgés kabyles des Aurès Actes et paroles IV Depuis l'exil. — 1880
8.3.1882	V.H. demande la grâce pour dix condamnés à mort en Russie, lettre publiée dans le Rappel du 8 mars
17.10. 1882	V.H demande la grâce du colonel Arabi opposant au khédive installé en Egypte par les armées française et britannique. Lettre publiée dans <i>Rappel</i> du 17 octobre

⁵⁷ Voir : Victor Hugo, *Actes et paroles* II Pendant l'exil, 1867, III L'empereur Maximilien.

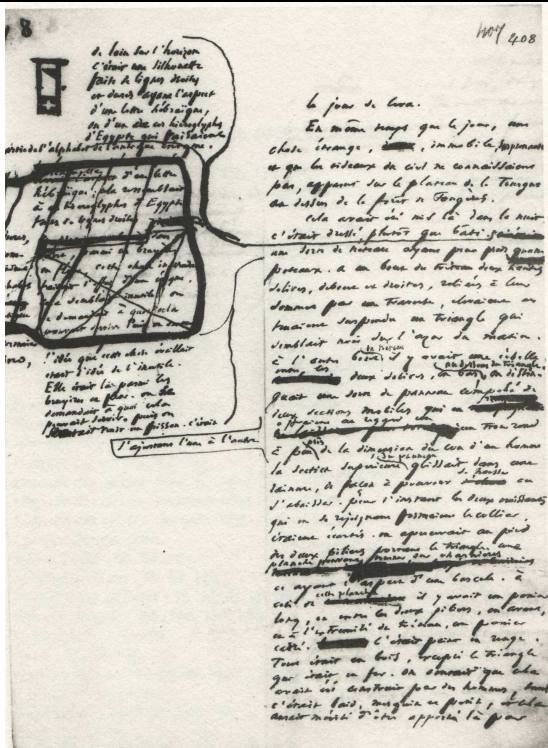
Oeuvres en rapport



Victor Hugo, Têtes empalées
Plume et pinceau, encre brune et lavis
Paris, Bibliothèque nationale de France, département
des manuscrits



Victor Hugo, Gibet de prison
Vers 1867-1869
Plume et lavis d'encre brune
Villequier, musée Victor Hugo



Manuscrit de la première page du dernier chapitre de
Quatrevingt-treize
Paris, Bibliothèque nationale, département des
manuscrits

Notre-Dame de Paris, La Cour des Miracles, dessin de Gustave Doré, (accrochage « Victor Hugo illustré par les peintres », printemps 2006)
Maison de Victor Hugo, Paris.

Dessins du poème de la Sorcière (exposés de mars à juillet 2006)
Maison de Victor Hugo, Paris.